

Département de la Moselle
Arrondissement de Forbach
Canton de Saint-Avold
COMMUNE DE PORCELETTE



N°27/2022

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 19 juillet 2022

Nombre de membres

en exercice : 19
présents : 11
votants : 17

L'an deux mil vingt deux, le 19 du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni, au lieu habituel sous la présidence de Mme Marie-France GUERRIERO, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, MALIZIA Marie Barbe, WÖHNER Natacha, et DINI Marie Joséphine,
- MM. MICK René, STREIFF Clément, ROFFE Philippe, COLLMANN Jean-Luc et WIRRIQ Dominique.

Étaient présents tous les membres sauf :

Absents excusés : 2

MM. PFLUMIO Hervé et Lucien KERN

Absents ayant donné procuration : 6

Mme THAUVIN Pascale, Conseillère Municipale à Mme Marie France GUERRIERO, Maire
Mme GENEVAUX Sandra, Conseillère Municipale à Mme Nathalie KALUS, Adjointe
Mme BAROTH Cosette, Conseillère Municipale à M. Clément STREIFF, Adjoint
M. LUTZ Olivier, Conseiller Municipal à Mme MALIZIA Marie-Barbe, Conseillère Municipale
M. FELLINI Guillaume, Conseiller Municipal à M. René MICK, Adjoint
et M. OLIER Sébastien, Conseiller Municipal à Mme Nicole MELLARD, Adjointe

1.- OBJET : approbation du compte rendu des délibérations du 9 juin 2022

Le procès-verbal des délibérations du 9 juin a été adopté :

Voix pour : 17	Voix contre : 0	Abstentions : 0
----------------	-----------------	-----------------

Fait et délibéré le 19 juillet 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire
Marie France GUERRIERO,



Le Maire certifie que cette délibération a été affichée sur la porte de la Mairie le 20 juillet 2022 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 13 juillet 2022

Département de la Moselle
Arrondissement de Forbach
Canton de Saint-Avold

COMMUNE DE PORCELETTE

N°28/2022

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 19 juillet 2022

Nombre de membres

en exercice	: 19	L'an deux mil vingt deux, le 19 du mois de juillet, le Conseil Municipal de la
présents	: 11	Commune de Porcelette s'est réuni, au lieu habituel sous la présidence de
votants	: 17	Mme Marie-France GUERRIERO, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, MALIZIA Marie Barbe, WÖHNER Natacha, et DINI Marie Joséphine,
- MM. MICK René, STREIFF Clément, ROFFE Philippe, COLLMANN Jean-Luc et WIRRIG Dominique.

Étaient présents tous les membres sauf :

Absents excusés : 2

MM. PFLUMIO Hervé et Lucien KERN

Absents ayant donné procuration : 6

Mme THAUVIN Pascale, Conseillère Municipale à Mme Marie France GUERRIERO, Maire
Mme GENEVAUX Sandra, Conseillère Municipale à Mme Nathalie KALUS, Adjointe
Mme BAROTH Cosette, Conseillère Municipale à M. Clément STREIFF, Adjoint
M. LUTZ Olivier, Conseiller Municipal à Mme MALIZIA Marie-Barbe, Conseillère Municipale
M. FELLINI Guillaume, Conseiller Municipal à M. René MICK, Adjoint
et M. OLIER Sébastien, Conseiller Municipal à Mme Nicole MELLARD, Adjointe

Un scrutin a eu lieu et Mme Nicole MELLARD, Adjointe a été nommée secrétaire de séance.

2.- OBJET : création d'un poste de conseiller délégué.

Madame le Maire rappelle que l'article L.2122-18 du CGCT permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux, elle explique également que la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations.

Aussi, Madame le Maire propose à l'Assemblée de créer un poste de conseiller municipal délégué ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide

Voix pour : 17	Voix contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

- la création d' UN poste de conseiller délégué.

Fait et délibéré le 19 juillet 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire
Marie France GUERRIERO,



Le Maire certifie que cette délibération a été affichée sur la porte de la Mairie le 20 juillet 2022
et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 13 juillet 2022

Département de la Moselle Arrondissement de Forbach Canton de Saint-Avoid
COMMUNE DE PORCELETTE

N°29/2022

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 19 juillet 2022

Nombre de membres

en exercice	: 19	L'an deux mil vingt deux, le 19 du mois de juillet, le Conseil Municipal de la
présents	: 12	Commune de Porcelette s'est réuni, au lieu habituel sous la présidence de
votants :	: 17	Mme Marie-France GUERRIERO, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, MALIZIA Marie Barbe, WÖHNER Natacha, et DINI Marie Joséphine,
- MM. MICK René, STREIFF Clément, ROFFE Philippe, COLLMANN Jean-Luc et WIRRIG Dominique.

Étaient présents tous les membres sauf :

Absents excusés : 2

MM. PFLUMIO Hervé et Lucien KERN

Absents ayant donné procuration : 5

Mme GENEVAUX Sandra, Conseillère Municipale à Mme Nathalie KALUS, Adjointe
Mme BAROTH Cosette, Conseillère Municipale à M. Clément STREIFF, Adjoint
M. LUTZ Olivier, Conseiller Municipal à Mme MALIZIA Marie-Barbe, Conseillère Municipale
M. FELLINI Guillaume, Conseiller Municipal à M. René MICK, Adjoint
et M. OLIER Sébastien, Conseiller Municipal à Mme Nicole MELLARD, Adjointe

3.- OBJET : Election d'un conseiller délégué

Vu la délibération n°28/2022 décidant la création d'un poste de conseiller délégué,

Madame le Maire rappelle que l'élection des conseillers municipaux délégués intervient par scrutin secret dans les mêmes conditions que celle du Maire.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Après un appel de candidature pour le premier poste de conseiller délégué, il est procédé au déroulement du vote.

S'est présentée : Mme Natacha WÖHNER

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :	17
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	17
Majorité absolue :	09

A obtenu : dix sept voix : 17 voix

Mme Natacha WÖHNER ayant obtenu la majorité absolue (09) est proclamée Conseillère Municipale Déléguée,

Qui accepte.

Elle aura délégation dans les domaines suivants :

- Gestion des salles communales ;
- Relations Ecole-Parents d'élèves ;
- CCAS et Associations.

Fait et délibéré le 19 juillet 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire
Marie France GUERRIERO,



Département de la Moselle Arrondissement de Forbach Canton de Saint-Avold
COMMUNE DE PORCELETTE

N°30/2022

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 19 juillet 2022

Nombre de membres

en exercice : 19 L'an deux mil vingt deux, le 19 du mois de juillet, le Conseil Municipal de la
présents : 12 Commune de Porcelette s'est réuni, au lieu habituel sous la présidence de
votants : 17 Mme Marie-France GUERRIERO, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, MALIZIA Marie Barbe, WÖHNER Natacha, et DINI Marie Joséphine,
- MM. MICK René, STREIFF Clément, ROFFE Philippe, COLLMANN Jean-Luc et WIRRIQ Dominique.

Etaient présents tous les membres sauf :

Absents excusés : 2

MM. PFLUMIO Hervé et Lucien KERN

Absents ayant donné procuration : 5

Mme GENEVAUX Sandra, Conseillère Municipale à Mme Nathalie KALUS, Adjointe
Mme BAROTH Cosette, Conseillère Municipale à M. Clément STREIFF, Adjoint
M. LUTZ Olivier, Conseiller Municipal à Mme MALIZIA Marie-Barbe, Conseillère Municipale
M. FELLINI Guillaume, Conseiller Municipal à M. René MICK, Adjoint
et M. OLIER Sébastien, Conseiller Municipal à Mme Nicole MELLARD, Adjointe

04- OBJET : Indemnités de fonction des élus (Maire , adjoints et conseiller délégué)

Suite à l'élection d'un nouveau Conseiller Délégué (point n° 3 de ce jour), Madame le Maire propose de lui allouer une indemnité de fonction.

Pour mémoire, il vous est rapporté le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux élus :

Annexe à la délibération n°50/2020 du 09 novembre 2020

	Nom et prénom (facultatif)	% de l'indice brut terminal de la fonction publique	Montants mensuels bruts
Maire	Marie-France GUERRIERO	46,44%	1.806,24€
1 ^{er} adjoint	Nicole MELLARD	17,82%	693,09€
2 ^o adjoint	René MICK	17,82%	693,09€
3 ^o adjoint	Nathalie KALUS	8,91%	346,54€
4 ^o adjoint	Clément STREIFF	17,82%	693,09€
Conseiller délégué	Philippe ROFFE	8,91%	346,54€
		TOTAL	4.578,59€

Soit un montant inférieur à l'enveloppe globale de 5.087,33€

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice soit pour la Commune de Porcelette :

Calcul de l'enveloppe : $2077,17 + 3188,20 = 5265,37\text{€}$ /mois au 1^{er} juillet 2022

Décide,

Voix pour : 17	Voix contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

1 – Détermination des taux :

Le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- Maire : 46,44 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 1^{er} adjoint : 17,82% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 2^{ème} adjoint : 17,82 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 3^{ème} adjoint : 8,91 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique
- 4^{ème} adjoint : 17,82 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Conseiller délégué : 8,91 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique

2 – Revalorisation :

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

3 Crédits budgétaires :

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget de la commune

4.- date de mise en place :

Les adjoints et les conseillers délégués percevront leurs indemnités chaque mois durant la mandature en cours.

4. Transmission :

De retransmettre au représentant de l'Etat de l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé et proposé comme suit, récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux élus et tenant compte de la revalorisation des indices au 1^{er} juillet 2022 (IB : 1027 = 4 025,53 € brut) :

Annexe à la délibération n°30/2022 du 19 juillet 2022
Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux élus

	Nom et prénom (facultatif)	% de l'indice brut terminal de la fonction publique	Montants mensuels bruts
Maire	Marie-France GUERRIERO	46,44%	1 869,46€
1 ^{er} adjoint	Nicole MELLARD	17,82%	717,35 €
2 ^o adjoint	René MICK	17,82%	717,35 €
3 ^o adjoint	Nathalie KALUS	8,91%	358,67 €
4 ^o adjoint	Clément STREIFF	17,82%	717,35 €
Conseiller délégué	Philippe ROFFE	8,91%	358,67 €
Conseiller délégué		8,91 %	358,67 €
		TOTAL	5 097,52 €

Soit un montant inférieur à l'enveloppe globale maximum de 5 265,37 €,

Rappel : Calcul de l'enveloppe : $2077,17 + 3188,20 = 5265,37\text{€}$ /mois

Fait et délibéré le 19 juillet 2022
Pour extrait conforme,
Le Maire
Marie France GUERRIERO,



Le Maire certifie que cette délibération a été affichée sur la porte de la Mairie le 20 juillet 2022
et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 13 juillet 2022

Département de la Moselle Arrondissement de Forbach Canton de Saint-Avold
COMMUNE DE PORCELETTE

N°31/2022

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 19 juillet 2022

Nombre de membres

en exercice : 19 L'an deux mil vingt deux, le 19 du mois de juillet, le Conseil Municipal de la
présents : 12 Commune de Porcellette s'est réuni, au lieu habituel sous la présidence de
votants : 17 Mme Marie-France GUERRIERO, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, MALIZIA Marie Barbe, WÖHNER Natacha, et DINI Marie Joséphine,
- MM. MICK René, STREIFF Clément, ROFFE Philippe, COLLMANN Jean-Luc et WIRRIQ Dominique.

Étaient présents tous les membres sauf :

Absents excusés : 2

MM. PFLUMIO Hervé et Lucien KERN

Absents ayant donné procuration : 5

Mme GENEVAUX Sandra, Conseillère Municipale à Mme Nathalie KALUS, Adjointe
Mme BAROTH Cosette, Conseillère Municipale à M. Clément STREIFF, Adjoint
M. LUTZ Olivier, Conseiller Municipal à Mme MALIZIA Marie-Barbe, Conseillère Municipale
M. FELLINI Guillaume, Conseiller Municipal à M. René MICK, Adjoint
et M. OLIER Sébastien, Conseiller Municipal à Mme Nicole MELLARD, Adjointe

05- OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES PRIVEES - MARTIN

Considérant que des terrains privés nous ont été proposés à la vente,
Sur proposition de Madame le Maire et après délibération, le Conseil Municipal décide :

Voix pour : 17	Voix contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

➤ D'acquérir les terrains au prix indiqué ci-dessus :

Propriétaire/Vendeur	Section	Parcelle	Lieudit	Surface	Prix de vente €	Total
MM. Gérard, Joseph et Michel MARTIN	7	7	Muehlenfeld	7,80 ares	30	234,00
	15	74	Neugelaende auf der Hoeh	11,69 ares		350,70
				19,49 ares		584,70

- De confier la transaction à une étude notariale,
- Que l'ensemble des frais liés à cette transaction (géomètre, bornage, notaire, ...) sera à la charge de la Commune,
- D'ouvrir les crédits correspondants (dépenses) au BP 2022 de la Commune,
- D'autoriser Madame le Maire, ou son Représentant, à entreprendre toutes les démarches techniques, administratives et financières nécessaires à l'application des décisions précitées et notamment à signer les actes de vente correspondants et lui donner tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré le 19 juillet 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire
Marie France GUERRIERO,



Département de la Moselle Arrondissement de Forbach Canton de Saint-Avold
COMMUNE DE PORCELETTE

N°32/2022

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 19 juillet 2022

Nombre de membres

en exercice : 19 L'an deux mil vingt deux, le 19 du mois de juillet, le Conseil Municipal de la
présents : 12 Commune de Porcelette s'est réuni, au lieu habituel sous la présidence de
votants : 17 Mme Marie-France GUERRIERO, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, MALIZIA Marie Barbe, WÖHNER Natacha, et DINI Marie Joséphine,
- MM. MICK René, STREIFF Clément, ROFFE Philippe, COLLMANN Jean-Luc et WIRRIQ Dominique.

Etaient présents tous les membres sauf :

Absents excusés : 2

MM. PFLUMIO Hervé et Lucien KERN

Absents ayant donné procuration : 5

Mme GENEVAUX Sandra, Conseillère Municipale à Mme Nathalie KALUS, Adjointe
Mme BAROTH Cosette, Conseillère Municipale à M. Clément STREIFF, Adjoint
M. LUTZ Olivier, Conseiller Municipal à Mme MALIZIA Marie-Barbe, Conseillère Municipale
M. FELLINI Guillaume, Conseiller Municipal à M. René MICK, Adjoint
et M. OLIER Sébastien, Conseiller Municipal à Mme Nicole MELLARD, Adjointe

06- OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2022

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de valider le montant des subventions à allouer aux associations pour la saison 200/2022, Mme Nathalie KALUS fait état du tableau prévisionnel d'octroi validé par la commission 'vie associative' en date du 12 juillet 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions aux associations comme suit :

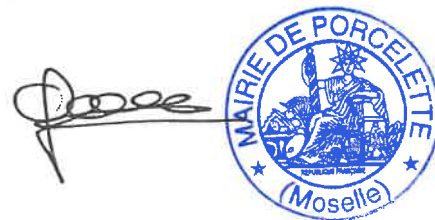
Associations	Montant de la Subvention (€)	Pour	Contre	Abstentions
Harmonie Municipale	3 400	17	0	0
Football Club	6 500	17	0	0
Radins des Bois	200	17	0	0
Belotter en cœur	200	14	0	3 – Mme le Maire, MM. René MICK et Guillaume FELLINI
Klatsch Café	200	16	0	1 - Mme Marie-Joséphine DINI
APEP	200	15	0	2 – Mme Natacha WÖHNER et M. Sébastien OLIER
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 500	17	0	0
Volley Club	200	17	0	0

USEP Porcelette	200	17	0	0
ASP Danse	3 300	17	0	0
PORCUS (Confrérie du Sanglier)	200	17	0	0
ASP ARTS MARTIAUX	3 300	17	0	0
CHORALE	200	17	0	0
CYCLO CLUB	200	17	0	0
ASP HANDBALL CLUB	7 000	17	0	0
FOYER CULTUREL	200	17	0	0
TENNIS CLUB	2 600	16	0	1 - M. Olivier LUTZ
SYNDICAT DES ARBORICULTEURS	200	17	0	0
ASP GYM	3 300	17	0	0
ASafa	200	17	0	0
UNIAT	200	17	0	0

SOIT UN TOTAL DE 33 500 € (TRENTE TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS)

Fait et délibéré le 19 juillet 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire
Marie France GUERRIERO,



Le Maire certifie que cette délibération a été affichée sur la porte de la Mairie le 20 juillet 2022 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 13 juillet 2022

Département de la Moselle Arrondissement de Forbach Canton de Saint-Avoid
COMMUNE DE PORCELETTE

N°33/2022

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 19 juillet 2022

Nombre de membres

en exercice	: 19	L'an deux mil vingt deux, le 19 du mois de juillet, le Conseil Municipal de la
présents	: 12	Commune de Porcelette s'est réuni, au lieu habituel sous la présidence de
votants :	: 17	Mme Marie-France GUERRIERO, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, MALIZIA Marie Barbe, WÖHNER Natacha, et DINI Marie Joséphine,
- MM. MICK René, STREIFF Clément, ROFFE Philippe, COLLMANN Jean-Luc et WIRRIG Dominique.

Etaient présents tous les membres sauf :

Absents excusés : 2

MM. PFLUMIO Hervé et Lucien KERN

Absents ayant donné procuration : 5

Mme GENEVAUX Sandra, Conseillère Municipale à Mme Nathalie KALUS, Adjointe
Mme BAROTH Cosette, Conseillère Municipale à M. Clément STREIFF, Adjoint
M. LUTZ Olivier, Conseiller Municipal à Mme MALIZIA Marie-Barbe, Conseillère Municipale
M. FELLINI Guillaume, Conseiller Municipal à M. René MICK, Adjoint
et M. OLIER Sébastien, Conseiller Municipal à Mme Nicole MELLARD, Adjointe

07- OBJET : Décision modificative du BP 2022- Virement de crédits

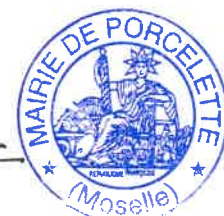
Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal est invité à régulariser l'opération de dépassement de crédits budgétaires au chapitre 67, comme indiqué ci-dessous :

- Virement de crédit d'un montant de 7 000 € du chapitre 022 (Dépenses imprévues) sur le chapitre 67 compte 673 – annulatif de titres sur exercice antérieur

Voix pour : 17	Voix contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

Fait et délibéré le 19 juillet 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire
Marie France GUERRIERO

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée sur la porte de la Mairie le 20 juillet 2022 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 13 juillet 2022

Conseil Municipal du 19 juillet 2022

Sous-Préfecture de
Forbach-Boulay-Moselle

25 JUL. 2022

COURRIER ARRIVÉ

Informations :

- Madame le Maire fait part du décès de Joël FREY, ancien Adjoint au Maire ;
- Elle évoque le message du Préfet qui attire l'attention des Maires sur la forte hausse que les Communes vont subir en dépenses gaz/électricité. Devons-nous envisager de réduire l'éclairage public et la climatisation du Complexe sportif est-elle justifiée ?
- A partir du 1^{er} juillet la publicité des actes communaux se fera par voie numérique ;
- Un agent titulaire prendra ses fonctions aux services techniques à compter du 1^{er} aout prochain ;
- Le concours des maisons fleuries sera organisé comme l'année passée. Clément STREIFF suit le dossier pour 29 candidats déjà inscrits. Des passages pour photos sont envisagés les 2 et 4 août selon disponibilités des membres du jury ;
- Nous envisageons de doter la salle du Conseil Municipal d'un projecteur sur écran numérique pour faciliter les réunions de travail et réduire les tirages papier ;

Le Conseil est clos à 19 H 40.

Affiché le 20/07/2022